



Saint-Hyacinthe, Qc, le 15 septembre 2010

Monsieur Pierre Arcand
Cabinet du ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs
Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs,
Édifice Marie-Guyart, 30^{ième} étage
675 Boulevard René-Levesque Est
Québec, Qc.
G1R 5V7

OBJET : demande d'étude générique du BAPE
au sujet de l'exploitation carburants fossiles au Québec.

Monsieur le Ministre,

Depuis quelques temps, nous constatons que l'on creuse des puits d'exploration dans la région Maskoutaine, en autres, à Saint-Thomas-d'Aquin, La Présentation et Saint-Barnabé-sud, et que l'on s'apprête à passer à l'étape suivante, soit la fracturation de la roche.

En tant que regroupement d'organismes principalement communautaires et préoccupés des grands enjeux économiques, sociaux, environnementaux et politiques, nous nous interrogeons. Car le gaz de schiste, est-ce une richesse à exploiter ? Est-ce un grand défi que la société Québécoise doit relever ? Ou est-ce une grave menace à notre environnement? À cette liste d'interrogations, il faut ajouter «à qui profitera cette richesse» si on décide de l'exploiter?

Considérant que l'exploitation des carburants fossiles est une nouveauté pour tous les habitants du Québec puisque nous n'avons jamais pu exploiter ce genre de richesses naturelles avec les technologies qui existaient,

Considérant que le sous-sol n'appartient pas au propriétaire du sol en surface,

Considérant que la loi protégeant le propriétaire terrien est désuète et n'assure pas de dédommagements adéquats pour les inconvénients graves causés pas des opérations pétrolières et gazières faits sur une propriété ou à proximité d'une propriété,

Considérant que la circulation de véhicules lourds sur nos routes de campagne endommagera nos infrastructures et que nous devons payer pour les réparer,

Considérant qu'une forêt de «derricks» détruira l'esthétisme de nos paysages,

Considérant qu'il faudra construire des infrastructures pour emmagasiner et transporter le gaz,

Considérant qu'un accident est toujours possible, (pensons à la marée noire du golfe du Mexique!),

Considérant les possibilités d'incendies ou de d'explosion,

Considérant que «la fracturation hydraulique» de la roche est une nouvelle technologie et que ses effets secondaires sont mal connus, (ex. séisme mineur, glissement de terrain comme à Saint-Jude, effondrement du sol, mélange des différentes nappes phréatiques, etc.),

Considérant que des produits et des gaz indésirables tel de l'H₂S peuvent sortir d'un puits,

Considérant qu'il faudra décontaminer près de 100 000 gallons d'eau mélangés à du sable et des produits chimiques pour chaque puits, et ce au moment où les maskoutains ont la volonté d'assainir les eaux de la rivière Yamaska,

Considérant qu'il ne faut pas vendre nos ressources naturelles à vil prix, (comme on vendait le minerai de fer à une cenne la tonne durant les années cinquante),

Considérant que les emplois, et les infrastructures industrielles doivent servir l'économie québécoise alors que certaines compagnies ferment les raffineries de pétrole de Montréal,

Considérant que l'entreprise Gastem qui fait des forages d'exploration dans notre région appartient à 80% à des Albertains,

Considérant que les compagnies privées traitent les réserves de notre sous-sol comme des «secrets d'entreprise» et que celles-ci gardent les citoyens dans l'ignorance de l'ampleur réelle des réserves dans le sous-sol,

Considérant qu'il faut entraîner et préparer la main-d'œuvre et les entrepreneurs pour cette nouvelle réalité,

Considérant la nouvelle politique environnementale de la ville de Saint-Hyacinthe et sa résolution numéro 10-297,

Considérant que ces carburants fossiles sont dans le sous-sol depuis des millions d'années et qu'ils peuvent y rester encore quelques années pendant que l'on se prépare à prendre une décision éclairée à ce sujet,

Considérant que ces nouvelles sources de carburants produiront des gaz à effets de serre menaçant ainsi de l'accord de Kyoto,

Considérant qu'il faut poser une question fondamentale; «Est-ce qu'il faut absolument sortir ce gaz du sous-sol ?»,

Considérant que le «principe de précaution» doit être la clé de voûte de notre démarche,

Considérant que si les Québécois décident d'exploiter ce «BIEN COMMUN» il faut que ce soit dans le cadre du développement durable, c'est-à-dire le développement économique doit être socialement acceptable et respecter l'environnement, tout en conservant des ressources et un paysage vert pour les générations à venir.

Pour toutes les raisons énumérées, Monsieur le ministre, nous exigeons trois choses;

Primo : Un moratoire immédiat sur le forage de puits pour permettre à tout le monde de prendre une décision éclairée en connaissant tous les tenants et aboutissants de la question et ensuite de se préparer à cette nouvelle réalité.

Secundo : Un cadre légal qui exigerait que la totalité des travaux d'exploration et d'exploitation des carburants fossiles soit dorénavant assumée par la SOQUIP (Société Québécoise d'initiatives pétrolières). Ce cadre légal serait similaire à celui d'Hydro-Québec dans le domaine de l'électricité.

Tertio : Nous demandons à la ministre du Développement durable, de l'environnement et des parcs, de faire effectuer une étude GÉNÉRIQUE par le Bureau des Audiences Publiques en Environnement (BAPE) ayant pour objet l'exploration et l'exploitation des combustibles fossiles sur l'ensemble du territoire Québécois.

Monsieur Arcand, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette requête et veuillez accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean Brouillette, président
Au nom du Conseil d'administration de Solidarité Populaire Richelieu-Yamaska

1195 rue Saint-Antoine, bureau 111,
Saint-Hyacinthe QC
J2S 3K6
Téléphone : 450-773-8583 poste 223

C.c. : Monsieur Jean Charest, Premier Ministre du Québec

Monsieur Émilien Pelletier, Député comté de Saint-Hyacinthe